

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE :

Les Thermes d'Argelès-Gazost

ET :

L'Association des Montagnards Argelésiens

Les Thermes d'Argelès-Gazost, proposent aux adhérents un tarif "PASS 2 HEURES ADULTE" à 15 € sur présentation de la carte de membre.

Règles appliquées à l'intérieur de l'Établissement Thermal :

Shorts de bain et caleçons de bains interdits. Linge de bain non fourni.

Vente de maillots de bain et location de linge de bain possible sur site.

L'évacuation des bassins se fait un quart d'heure avant la fermeture du Jardin des Bains.

La convention est conclue pour l'année sportive 2013/2014, en fonction des périodes d'ouverture de l'Établissement.